

Cannabis et gestion des dépendances au travail

L'Association de l'AQHSST regroupe les multiples intervenants qui œuvrent en hygiène du travail, en SST, en ergonomie et en environnement. Elle a pour mission d'offrir des services d'information et de formation qui sont innovateurs, utiles et de qualité.

Pourquoi assister à cette formation ?

Cette formation vise non seulement à outiller en regard aux nouvelles lois sur le cannabis, mais à traiter le défi selon un angle de prévention et de gestion des dépendances, qu'elles soient liées aux drogues, à l'alcool ou à certains médicaments.

Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, chaque organisation souhaite attirer, mobiliser, retenir et développer sa main-d'œuvre de qualité et qualifiée en contribuant à son mieux-être et à sa performance. Qu'à cela ne tienne ! Accordez-vous l'opportunité de mieux comprendre les impacts du cadre légal sur la diligence et de découvrir des stratégies durables de développement d'une culture organisationnelle saine et efficiente.

À qui s'adresse cette formation ?

Destinée aux intervenants, aux gestionnaires et aux administrateurs de tout horizon, qu'il s'agisse d'organisations de services, de produits ou de la construction, peu importe l'envergure, qu'elle soit privée, parapublique ou publique, en passant par les organismes à but non lucratif, les comités de santé et sécurité (CSS) et les syndicats.

Les formateurs

Experte en gestion de risque et développement de culture organisationnelle, **Marie Laberge** est une passionnée des domaines du management et de la santé, sécurité et de l'environnement depuis plus de 25 ans. Elle détient un diplôme d'études collégiales en hygiène et environnement, un certificat universitaire en relations industrielles et des études universitaires en administration. Les milliers d'heures dispensées comme formatrice et en services-conseils pour plus de 700 organisations ont contribué à façonner son approche unique et percutante.

Diplômé de la faculté de droit de l'université Laval à Québec en 2000 et Bachelor of Laws en 2001 à Halifax (Nouvelle-Écosse), **Me Louis-Thomas Deschênes** est avocat spécialisé en droit des affaires, en gestion d'entreprises et en représentation devant les tribunaux depuis plus de 15 ans. Il pratique dans plusieurs autres domaines, notamment, le droit de la personne (ex. : homologation de mandat d'inaptitude) et le droit familial.

Objectifs d'apprentissage :

- Mieux comprendre les impacts du cadre légal sur la diligence
- Découvrir des stratégies durables de développement d'une culture organisationnelle saine et efficiente.
- Comprendre la Charte des droits et libertés, ainsi que les lois applicables dans une perspective de valeur et de culture justes
- Distinguer les types de symptômes et les approches de gestion de risque à préconiser
- Connaître les requis d'une politique et jusqu'où peut-on aller, notamment, en regard au dépistage
- S'initier à un outil puissant de prévention en santé mentale : l'Équipe tactique
- Intégrer les 3 devoirs de diligence grâce à des cas concrets traitant de prévoyance, d'efficacité et d'autorité
- Mesurer la performance et améliorer la performance humaine et économique de l'organisation
- Comprendre les attentes des employés en matière de vie privée, de droits et d'obligations de l'employeur, d'enquête, de fouille et de dépistage, ainsi qu'en matière d'usage des ordinateurs, des portables, des cellulaires et des voitures qui soit fournis par l'employeur ou non.
- Élaborer un mandat d'Équipe tactique ayant pour rôle de développer une culture de santé et de mieux-être au travail et de prévention des dépendances

Contenu de la formation

Du café est servi sur place à compter de 8 h	
8 h 30 Ouverture de la session	
Modules de cours	La formation d'une journée se déroule selon une formule dynamique et interactive, et les études de cas abordées sont inspirées de l'expérience des organisations participantes ou de leur secteur d'activité. Est également mise de l'avant, notre approche originale de gestion de risque et de management comportemental économique ; les « Coups de pouce » ! 1. Comprendre la Charte des droits et libertés, ainsi que les lois applicables dans une perspective de valeur et de culture justes 2. Distinguer les types de symptômes et les approches de gestion de risque à préconiser 3. Connaître les requis d'une politique et jusqu'où peut-on aller, notamment, en regard au dépistage 4. S'initier à un outil puissant de prévention en santé mentale : l'Équipe tactique 5. Intégrer les 3 devoirs de diligence grâce à des cas concrets traitant de prévoyance, d'efficacité et d'autorité 6. Mesurer la performance et améliorer la performance humaine et économique de l'organisation 7. Comprendre les attentes des employés en matière de vie privée, droits et obligations de l'employeur en matière d'enquête, fouille et dépistage et également en matière d'usage des ordinateurs, portables, cellulaires et voitures fournis par l'employeur ou non — Atelier. 8. Élaborer un mandat d'Équipe tactique ayant pour rôle de développer une culture de mieux-être au travail et de prévention des dépendances — Atelier

La date limite d'inscription est le 18 SEPTEMBRE 2019.

Si le nombre de participants minimum n'est pas atteint à la date limite, l'AQHSST se réserve le droit d'annuler la formation et remboursera les participants qui auront déjà payé leurs frais d'inscription.

Lieu de la formation

La formation a lieu au Campus de l'Université de Sherbrooke à Longueuil.

Stationnement souterrain accessible par la Place Charles-Lemoyne ou stationnement extérieur sur la rue Saint-Charles.

Métro Longueuil en provenance de Montréal

Coût de la formation :

Membre individuel : 290 \$+tx	Membre étudiant : 170 \$+tx
Membre employeur : 335 \$+tx	Non-membre : 430 \$+tx

Le tarif comprend les frais d'inscription, les pauses-santé, le repas et les notes de cours en version électronique seulement. Aucun remboursement après la date limite ne sera accepté en cas d'annulation par le participant. Dans le cas de force majeure, des frais d'administration de 50 \$ seront chargés pour une annulation après la date limite. La force majeure désigne un événement à la fois imprévu, insurmontable et indépendant de la volonté du participant.

Il n'y a aucuns frais d'annulation avant la date limite d'inscription.

Le nombre de participants est limité aux 20 premiers inscrits avec préséance aux membres de l'AQHSST.



HORAIRE JOURNALIER

Accueil :	8 h
A.M. :	8 h 30 à 12 h
P.M. :	13 h à 17 h 00
Pauses :	9 h 45 et 14 h 45

Cette formation vous donne droit à :
0.1 point /heure de formation du CCPSA(BCRSP)
1 point/ 6 heures de formation du CCAHT(CRBOH)

